

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6258

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Déclassement en volumes du domaine public de voirie communautaire rue Juliette Récamier**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du réaménagement de la place Juliette Récamier à Lyon 6°, la société GR projets immobiliers envisage la construction de deux immeubles venant refermer la composition architecturale de ladite place.

Le bâtiment implanté sur la parcelle BE 53, située à l'angle des rues Juliette Récamier et Vauban, vient en débord sous le trottoir de la rue Juliette Récamier, sur deux niveaux de sous-sol, pour les besoins en stationnement exigés par le plan d'occupation des sols de la ville de Lyon.

Le bâtiment implanté sur la parcelle BE 52, située à l'angle des rues Juliette Récamier et Ney, vient en débord sous le trottoir de la rue Juliette Récamier, sur deux niveaux de sous-sol pour les besoins en stationnement exigés par le plan d'occupation des sols de la ville de Lyon.

Pour permettre la réalisation de ce projet immobilier, il est nécessaire d'engager une procédure de déclassement en volumes d'une partie du domaine public de voirie communautaire, rue Juliette Récamier, représentant une superficie d'environ 203 mètres carrés.

Les travaux de dévoiement des réseaux existants sous les emprises à déclasser, estimés à 960 663,40 F TTC, seront à la charge de la société GR projets immobiliers, qui est bénéficiaire de cette opération.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 25 octobre 2000, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 21 novembre 2000, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 3 au 17 janvier 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 25 octobre 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 21 novembre 2000 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 3 au 17 janvier 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Approuve le déclassement en volumes du domaine public de voirie communautaire rue Juliette Récamier à Lyon 6°.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la société GR projets immobilier, des volumes déclassés du domaine public de voirie communautaire, rue Juliette Récamier à Lyon 6°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,